

Facteur 1. Formation**Critères****Maximum = 14
Points**

1.1 Niveau de scolarité

Maximum = 14

- | | |
|---|---|
| a) diplôme d'études secondaires générales | 2 |
| b) diplôme d'études secondaires professionnelles | 6 |
| c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein | 4 |
| d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein | 6 |
| e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein | 6 |
| f) diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2 | 0 |
| g) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein | 8 |
| h) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2 | 0 |

i)	diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	4
j)	diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
k)	diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
l)	diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12
m)	diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	14

Facteur 2. Expérience

Maximum = 10

	Critères	Points
2.3 Durée de l'expérience en gestion de l'investisseur	moins de 2 ans	0
	2 ans ou plus	10

Seuil éliminatoire = 10

Facteur 3. Âge

Maximum = 10

	Critères	Points
	18 à 45 ans	10
	46 ans	8
	47 ans	6
	48 ans	4
	49 ans	2
	50 ans ou plus	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques**Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) Oral	
<i>Maximum = 16</i>	- compréhension orale :	
	niveaux 1 et 2	0
	niveaux 3 et 4	0
	niveaux 5 et 6	0
	niveaux 7 et 8	5
	niveaux 9 et 10	6
	niveaux 11 et 12	7
	- production orale :	
	niveaux 1 et 2	0
	niveaux 3 et 4	0
	niveaux 5 et 6	0
	niveaux 7 et 8	5
	niveaux 9 et 10	6
	niveaux 11 et 12	7
	b) Écrit	
	- compréhension écrite :	
	niveaux 1 et 2	0
	niveaux 3 et 4	0
	niveaux 5 et 6	0
	niveaux 7 et 8	1
	niveaux 9 et 10	1
	niveaux 11 et 12	1
	- production écrite :	
	niveaux 1 et 2	0
	niveaux 3 et 4	0
	niveaux 5 et 6	0
	niveaux 7 et 8	1
	niveaux 9 et 10	1
	niveaux 11 et 12	1

4.2 Anglais

a) Oral

Maximum = 6

- compréhension orale :

niveaux 1 à 4	0
niveaux 5 à 8	1
niveaux 9 à 12	2

- production orale :

niveaux 1 à 4	0
niveaux 5 à 8	1
niveaux 9 à 12	2

b) Écrit

- compréhension écrite :

niveaux 1 à 4	0
niveaux 5 à 8	1
niveaux 9 à 12	1

- production écrite :

niveaux 1 à 4	0
niveaux 5 à 8	1
niveaux 9 à 12	1

Facteur 5. Séjour et famille au Québec

Maximum = 8

	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein si l'étude a constitué sa principale activité	5
<i>Maximum = 5</i>	b) séjour à des fins d'études pendant au moins 2 sessions régulières à temps plein si l'étude a constitué sa principale activité	5

- | | | |
|----|---|---|
| c) | séjour à des fins d'études ayant mené à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) sanctionnant un total de 900 à moins de 1 800 heures, combiné à une expérience de travail au Québec, à temps plein, en lien avec le domaine de formation, pendant au moins six mois à la suite du programme d'études | 0 |
| d) | séjour à des fins d'études ayant mené à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) sanctionnant 1 800 heures et plus, d'un diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire ou technique ou d'un diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, de 2 ^e cycle ou de 3 ^e cycle | 0 |
| e) | séjour à des fins de travail, avec un permis de travail d'une durée d'au moins un an et une expérience de travail à temps plein durant six mois | 5 |
| f) | séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois si le travail a constitué sa principale activité | 5 |
| g) | séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois si le travail a constitué sa principale activité | 5 |

	h)	séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 3 mois	0
	i)	séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 6 mois	5
	j)	séjour pour affaires pendant au moins une semaine	2
	k)	autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
	l)	autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2
5.2 Famille au Québec	a)	époux ou conjoint de fait	3
	b)	fils ou fille, père ou mère, frère ou soeur	3
<i>Maximum = 3</i>	c)	grand-père ou grand-mère	3
	d)	oncle ou tante, neveu ou nièce	0

**Facteur 12.
Convention
d'investissement**

Maximum = 25

	Critères	Points	
<i>Seuil éliminatoire = 25</i>	Conforme aux dispositions du règlement	25	
SÉLECTION	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	40 points	89 points